

j esté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, Rivière *Ottawa*, estacades aux rapides des *Chenaux*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et quais, pour être distribuée comme suit :—Quai et phare, Baie *St. Paul*, \$6,000 ; *Grande Tracadie*, \$6,000 ; Havre de *Kincardine*, \$10,000 ; *Cow Bay*, solidification du brise-lame, \$10,000 ; *Inverhuron*, débarcadère, \$6,000 ; Détroit du *Petit Bras d'Or*, *Cap Breton*, \$6,000 ; *Port Albert*, *Lac Huron*, \$6,000 ; Ports *George* et *Williams*, \$3,500 ; Havre de *Napanee*, enlèvement d'obstructions à l'entrée du, \$5,000 ; *Anse-aux-Harengs*, *N. B.*, \$5,000 ; *Rivière-au-Saumon*, et havre de *Plymouth*, abri pour les navires, \$5,000 ; *Victoria*, *C. B.*, amélioration à l'entrée, \$6,000 ; Baie de *Chedabouctou*, brise-lame à l'étang *Porpers*, \$5,000 ; Rivière *Richelieu*, jetés à l'entrée de *Chambly*, et enlèvement de cailloux dans le chenal de la rivière et aux abords du canal, \$16,000 ; brise lame de l'anse de *Green*, \$2,500 ; Havre de *Cobourg*, relevé et travaux, pourvu que les autorités locales emploient une égale somme, \$25,000 ; Ile de *Pictou*, \$2,000 ; Havre de *Belleville*, enlèvement d'obstructions à l'entrée du, \$5,000 ; Quai et phare de *Hillsborough*, \$1,500 ; Quai de *Digby*, pour le compléter, \$2,500 ; Havre de *Meaford*, *Lac Huron*, \$15,000 ; *Grand Etang*, *Cap Breton*, ouverture de la grève, \$2,000 ; Quai de *Port Hood*, \$500 ; Baie *Gabarous*, *Cap Breton*, \$2,000 ; Havre de *Goderich*, pour renouveler les docks, (les autorités municipales devant fournir pareille somme), \$20,000 ; *Miramichi*, \$15,000 ; *Port Maitland*, pour compléter les travaux, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'Honorable M. *Campbell*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à l'augmentation des frais du service postal entre l'île du *Prince-Edouard*, *Pictou* et *Hawkesburgh*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la communication à la vapeur de *Sarnia* au lac *Supérieur*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

Les di^{tes} résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'Honorable M. *Campbell*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir à l'administration de la justice dans *Manitoba*, les Territoires du Nord-Ouest et la *Colombie Britannique*, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq cent soixante-et-seize dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'excédant de la dépense sur le crédit pour l'exploration du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année expirant le 30 juin 1874.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour remorquage, *Richibouctou* et *Miramichi*,

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service côtier, à être distribuée comme suit : reconstruction du phare et habitation de *Digby Cut*, *N.-E.*, récemment détruit par le